

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 12 juin 2026 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 01/06/26.

2. MP Achat d'une cage de transport pour chien (équipe cynophile) - Conditions et mode de passation

Le Collège de zone décide d'approuver le descriptif technique N° 2026-022 du marché "Achat d'une cage de transport pour chien (équipe cynophile)" ainsi que le montant estimé, qui s'élève à € 1.239,67 hors TVA ou € 1.500,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De consulter 4 opérateurs économiques dans le cadre de la facture acceptée (marchés publics de faible montant).

3. MP Achat de 2 drones - Attribution

Le Collège de zone décide d'attribuer le marché "Achat de 2 drones" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Drone Depot, Fosselstraat 6 à 1790 Affligem pour le montant d'offre contrôlé de € 15.226,01 hors TVA ou € 18.423,47, 21 % TVA comprise.

4. MP Achat d'un camion-citerne feu de forêt 4x4 - Commande équipements complémentaires - Annulation et nouvelle décision

Le Collège de zone décide de retirer sa décision n° 8 du 4 mai 2025 relative à l'achat du complément d'équipements techniques à la société Fire Technics ; D'approuver l'achat du complément d'équipements techniques à la société Fire Technics, pour le véhicule CCFM acheté en 2022 et livré en 2026, afin de rendre le véhicule opérationnel, pour le montant d'offre de 5.071,00 € HTVA ou 6.135,91 € TVAC.

5. Vente de véhicules déclassés

Le Collège de zone décide de valider le déclassement des véhicules et matériels et détaillés en annexe ; De proposer au Conseil d'utiliser d'autres moyens de ventes, notamment de passer par des sociétés spécialisées en vente de véhicules d'occasion ; D'attendre la décision du Conseil avant de lancer la vente de ces véhicules et de vendre les jantes pour le prix de la mitraille ; De valider le prix minimum de vente proposé.

6. Services et opérations de drones - Refus de pérennisation de la convention

Le Collège de zone décide de ne pas approuver le projet de pérennisation proposé le 9 avril 2026 par la SRL Citymesh Safety Drones, relatif à l'utilisation de drones moyennant une contribution financière.

7. MP Désignation d'un service externe de prévention et de protection au travail - Conditions et mode de passation

Le Collège de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2026-01 "Désignation d'un service externe de prévention et de protection au travail" dont le montant estimé s'élève à 520.000,00 € TVAC ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De consulter 4 opérateurs économiques dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable.

8. Sapeur-pompier volontaire - Renouvellement de nomination

Le Collège décide de reporter le point.

9. Sapeur-pompier volontaire - Renouvellement de nomination

Le Collège de zone décide de ne pas renouveler la nomination du sapeur volontaire X du poste de Cerfontaine, et d'acter sa fin de service au 1er novembre 2026.

10. Recrutement d'étudiants 2026

Le Collège de zone décide de marquer son accord sur l'engagement de 4 étudiants en juillet et août pour les services Logistique, Comptabilité, IT, Prévention, en donnant la priorité aux enfants des membres du personnel qui n'ont pas encore travaillé à la zone en tant qu'étudiant.

11. Intervention psycho-sociale formelle à caractère collectif - Mesures à prendre

Le Collège de zone décide de prévoir des mesures dans le cadre d'une demande d'intervention psychosociale formelle à caractère collectif.

12. Visite inspection du travail - Poste de Ciney - Rapport

Le Collège de zone décide de prendre connaissance du rapport de l'Inspection du travail - Contrôle du bien-être au travail ; D'attendre l'analyse interne afin de prendre les mesures adéquates pour mettre fin aux manquements.

13. Vente matériau menuiserie

Le Collège de zone décide de valider comme suit la vente des lattes à pannes : à la Commune de Onhaye : 120 pièces de 5 m pour un montant de 120,00 € ; à la Commune d'Hastière : 500 pièces de 5 m pour un montant de 500,00 € ; à la Commune d'Yvoir : 100 pièces de 5 m et 220 pièces de 4 m pour un montant de 276,00 € ; De proposer la vente du reste du stock aux membres du personnel, à des particuliers ou aux soumissionnaires du marché de service, au prix de 0,20 €/mc.

14. Réparation citerne de Ciney - Commande

Le Collège de zone décide d'approuver la réparation de la Citerne du poste de Ciney auprès de Vanassche à Harelbeke pour le montant d'offre de € 6.474,43 HTVA ou € 7.834,06, TVAC.

(s) La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT

(s) La Présidente
Mélanie HAVENNE